



**PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS DE CANADA SNOWBOARD (PECS)
POLITIQUE SUR L'ÉTENDUE DE PRATIQUE**

ÉNONCÉ DE POLITIQUE : Tous les entraîneurs autorisés du Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (PECS) travaillent dans le cadre d'un champ de pratique qui est déterminé par leur niveau de certification. Les certifications sont fournies par Canada Snowboard. Ceci n'est applicable qu'au Canada pour des entraîneurs canadiens ou des entraîneurs canadiens voyageant à l'étranger.

Catégorie de politique :	Programme des entraîneurs de Canada Snowboard (PECS) Développement du sport et des systèmes (DSS) Programme de haute performance (PHP)
Pouvoir d'approbation :	Gestionnaire, Développement du sport et des systèmes
Département :	Développement du sport et des systèmes
Date d'approbation :	Le 24 Septembre 2019
Date de la prochaine révision :	Le 15 octobre 2020
Approbation de(s) date(s) de révision :	
Politiques connexes :	Manuel des opérations du PECS Association Canadienne des entraîneurs (ACE), certification Entraîneur professionnel agréé (EPA)

But

1. Protéger les athlètes et les entraîneurs canadiens.

Portée et application

2. S'applique aux entraîneurs canadiens participant au Programme des entraîneurs de Canada Snowboard (PECS).

Responsabilité et responsabilisation

3. Normes minimales pour les entraîneurs
 - a) Canada Snowboard et l'Association Canadienne des entraîneurs (ACE) ont établi des normes de certification minimales pour les entraîneurs qui participent aux événements approuvés par Canada Snowboard.
 - b) Ces normes ne visent pas à empêcher les entraîneurs de participer. Les entraîneurs qui ne satisfont pas les normes minimales et qui ont inclus l'événement dans leur plan saisonnier peuvent faire la demande pour des services d'un mentor s'il n'est pas prévu qu'il participe à l'événement en compagnie d'un entraîneur certifié de niveau Développement de compétition. L'entraîneur a l'obligation de compléter le cheminement complet pour atteindre la norme minimale.

Définitions et principes

4. Le Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (PECS) se prévaut d'un modèle de développement des compétences qui s'appuie sur la progression des compétences des habiletés et de la supervision. Avant d'apprendre les manœuvres, les entraîneurs doivent travailler auprès de leurs athlètes afin qu'ils

acquièrent les compétences fondamentales qui leur permettront d'exercer les manœuvres correctement et de façon sécuritaire.

5. Les entraîneurs de Canada Snowboard doivent œuvrer à l'intérieur du cadre du niveau d'entraînement et de compétition qu'ils ont complété.
 - a) Les formations sont élaborées en fonction du niveau Développement des athlètes de longue durée (LTAD) pour les athlètes de ce niveau afin d'assurer qu'ils ont les capacités requises pour justifier le niveau spécifique auquel ils performant.
 - b) Pendant les formations et les compétitions admissibles, l'entraîneur est sanctionné par Canada Snowboard pour des compétences spécifiques.

6. Les recommandations du développement à long terme de l'athlète («DLTA») figurant dans le tableau ci-dessous décrivent le niveau maximal de compétence souhaité dans le champ d'exercice de chaque étape. Toute compétence accomplie au-delà de la portée de l'entraînement de l'entraîneur se fait sous la responsabilité personnelle de l'athlète et de l'entraîneur, à moins que ce ne soit sous la direction et le mentorat directs d'un entraîneur qui respecte les normes minimales. Sous cette supervision, l'entraîneur mentoré est couvert pour une étape supplémentaire dans la case de progression ci-dessous.
 - a) Exigences minimales relatives à la certification d'entraîneur-chef du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) du Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (PECS)

Niveau LTAD	Événement	Réalité de 2018	Objectif en 2022
3	Série Grom	En formation Intro Compé	Formation Intro Compé
3	Séries provinciales	En formation Intro Compé	Formation Intro Compé
3	Jeux provinciaux, Jeux d'hiver de l'Arctique	Certifié Intro Compé	Certifié Intro Compé
4	Événements des séries provinciales ou territoriales	Certifié Intro Compé	Certifié Intro Compé
4	Championnats nationaux junior non-FIS	Certifié Intro Compé	En formation Intro Compé Avancé
4	Jeux d'hiver canadiens	Certifié Dév Compé	Formé Intro Compé Avancé
5	Championnats nationaux junior de la FIS	En formation Intro Compé Avancé	Formé Intro Compé Avancé
6	Air Nation / Tournée Speed Nation	Formé Intro Compé Avancé	Certifié Dév Compé
5 / 6	Championnat du monde junior	Certifié Dév Compé	Certifié Dév Compé
5 / 6	Jeux olympiques de la jeunesse	En formation Dév Compé	Statut ChCP
7	Coupes du monde / Championnats du monde	En formation Dév Compé	Certifié Dév Compé
7	Jeux olympiques et paralympiques d'hiver	Statut EPA	Certifié Compé HP et statut EPA
8	Jeux Universiade	Certifié Dév Compé	Certifié Dév Compé

- i. Si vous souhaitez participer à un événement et que vous ne satisfaites pas aux normes minimales, veuillez contacter Canada Snowboard à coach@canadasnowboard.ca
- b) Normes minimales relatives au trampoline, aux sacs gonflables et aux rampes d'eau



- i. Les entraîneurs peuvent se servir d'installation de trampoline, de sacs gonflables et de rampes d'eau pour appuyer le développement de leurs athlètes.
- ii. Les entraîneurs qui travaillent avec des athlètes dans de telles installations doivent au préalable réussi les formations de base :
 1. Trampoline :
 - i. Entraîneurs de style : Certification Intro Compé avancée aérien 1 et 2
 - ii. Entraîneurs de vitesse : Certification Intro Compé avancée aérien 1¹
 2. Sacs gonflables :
 - i. Certification Intro Compé avancée aérien 1 et 2
 3. Rampes d'eau :
 - i. Certification Intro Compé avancée aérien 1 et 2
 - ii. Cours de sûreté des rampes d'eau de compétition ou aérien 3 (formation sur rampes d'eau)
- iii. Un maximum de 16 athlètes par entraîneur (1) satisfaisant les normes minimales avec un entraîneur relevant de sa supervision.
- iv. Les entraîneurs de snowboard qui ne satisfont pas les exigences plus haut peuvent superviser leurs athlètes sur trampoline, sacs gonflables ou rampes d'eau moyennant d'être supervisés par un entraîneur qui satisfait les normes minimales.
- v. Les règles suivantes s'appliquent au niveau des compétences couvert par l'assurance responsabilité pour l'entraînement sur neige:

Type de mouvement	Cheminement d'entraînement de snowboard	Niveau d'athlète LTAD
Rotation jusqu'à 720 avec 1 inversion	Entraîneur certifié Intro Compé aérien 1	Apprendre pour former (3)
Rotation jusqu'à 1080 avec 2 inversions maximum	Entraîneur certifié Intro Compé avancé aérien 1 et 2	Former pour former (4)
Sans limitation	Entraîneur certifié Dév Compé et plus aérien 1 et 2	Former pour la compétition (5)

Révision et approbation

7. Orientation

8. Pour obtenir une interprétation ou de l'orientation quant à l'application du présent document, veuillez contacter Canada Snowboard à coach@canadasnowboard.ca. Toute modification sur recommandation ou application officielle du présent document relève de l'autorité du département de Développement du sport et des systèmes de Canada Snowboard.
9. Ce document sera revu à chaque année paire par l'équipe du développement du sport et des systèmes et soumis au gestionnaire du programme de Développement du sport et des systèmes de Canada Snowboard.

¹ Ceci sous la prémisses que les entraîneurs de vitesse seront sur le trampoline afin de permettre à l'athlète d'acquérir la connaissance des airs avec un nombre limité de rotations.